

13 juin 2017

Protocole d'accord sur le programme Responsible Care® entre ECEG, industriAll Europe et Cefic

Le Groupe des Employeurs européens de la Chimie (ECEG), industriAll European Trade Union (industriAll Europe) et le Conseil européen des fédérations de l'industrie chimique (Cefic) ont décidé de renouveler leur Protocole d'accord signé le 21 mai 2003¹, qui vise à étendre le dialogue permanent entre les partenaires sociaux sectoriels de la Chimie et Cefic, au programme Responsible Care.

Ils considèrent

- l'industrie chimique comme l'un des secteurs les plus internationaux, les plus concurrentiels et les plus performants d'Europe. Elle réalise environ 17 % de la production mondiale, emploie directement quelque 1,2 million de personnes en Europe et produit une large gamme de produits importants pour d'autres secteurs de l'industrie et la société² ;
- le renforcement de la compétitivité, le transfert de la production vers l'Asie, et ,en conséquent, la nécessité pour l'industrie chimique européenne d'accroître la compétitivité du secteur, de créer des emplois de qualité, d'encourager l'apprentissage tout au long de la vie et de promouvoir des normes élevées en matière d'éducation et de sécurité au travail ;
- la Déclaration commune du 4 décembre 2002 signée par ECEG et EMCEF (actuellement industriAll Europe) visant à instaurer un dialogue permanent volontaire entre les partenaires sociaux de l'industrie chimique européenne afin, d'une part, de créer un climat favorable à la compétitivité et à l'emploi dans ce secteur et, d'autre part, de développer la dimension sociale de l'Europe ;
- l'engagement des trois parties à contribuer au développement durable en Europe, à travers les activités de l'industrie chimique, comme stipulé dans la Déclaration commune sur des « Conditions-cadres pour une industrie chimique durable en Europe » du 6 septembre 2011³ ;
- Responsible Care comme une initiative volontaire mondiale, qui est gérée au niveau des pays par les fédérations nationales de l'industrie chimique et leurs sociétés adhérentes et coordonnée en Europe par CEFIC, et qui a prouvé sa capacité à améliorer en continu les performances en matière de santé, de sécurité, de protection environnementale et de sûreté dans les activités des entreprises de la chimie et dans toute la chaîne de valeur ainsi que sa capacité à avoir un dialogue ouvert avec les parties prenantes ;

¹ Protocole d'accord sur le programme Responsible Care, signé par ECEG, Cefic et EMCEF le 21 mai 2003

² Chiffres, statistiques 2015

³ Conditions-cadres pour une industrie chimique durable en Europe, signées par ECEG, Cefic et EMCEF le 6 septembre 2011

- que la charte mondiale de Responsible Care a élargi le processus d'amélioration continue à d'autres activités, au-delà de la fabrication de produits chimiques, notamment celles associées à l'utilisation et au maniement de produits chimiques tout au long de la chaîne de valeur ;
- que l'objectif de Responsible Care consiste à améliorer et communiquer les performances de l'industrie en matière de santé, de sécurité, de protection environnementale et de sûreté et à ainsi protéger les salariés, les riverains, les consommateurs et l'environnement, et que cette initiative est soutenue par des organisations externes, dont le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP), en raison de sa contribution importante au développement durable ;
- que la mise en œuvre du développement durable, à savoir des niveaux élevés de normes en matière de santé, de sécurité, de protection environnementale et de sûreté, reste une priorité afin d'améliorer encore les performances et exige l'engagement et la coopération de nombreuses parties prenantes ; une mise en œuvre réussie de Responsible Care en Europe est de ce fait l'un des principaux moyens pour les employeurs, les salariés et leurs représentants dans l'industrie chimique de contribuer au développement durable ;
- que les projets nationaux de haut niveau⁴ apportent des résultats tangibles et sont des exemples de bonne pratique dans le programme Responsible Care.

Afin d'encourager l'implication des travailleurs et de leurs représentants, ECEG, industriAll Europe et Cefic ont convenu :

- de mettre en place un groupe commun de supervision, composé de trois représentants de chaque association : industriAll Europe, ECEG et CEFIC. Ce groupe se réunira au moins une fois par an pour constater les progrès réalisés et pour échanger des informations sur la mise en œuvre constante du programme Responsible Care en Europe. Les réunions nécessiteront la présence physique des personnes. Un ordre du jour sera proposé avant chaque réunion ;
- de travailler efficacement en maintenant une continuité des membres, tout en invitant des experts lorsque des thèmes spécifiques sont à débattre ;
- d'établir des ordres du jour pour les réunions du Groupe commun de supervision, qui sont approuvés par eux ;
- que ECEG et industriAll Europe seront invités à participer activement à l'évaluation des applications pour le prix Responsible Care attribué par Cefic, et à participer à des événements tels que la conférence Responsible Care organisée Cefic ;
- d'organiser, si possible, une visite annuelle d'une entreprise/usine chimique pour examiner de plus près la politique des entreprises en matière de santé et sécurité ;
- d'encourager, autant que possible, les réunions avec les associations nationales afin de connaître les pratiques de coopération au niveau national.

⁴ Best-practice examples: German initiative Chemie³, Finnish Social Partners' project "Good morning, good tomorrow"

ECEG, industriAll Europe et Cefic estiment que ces ordres du jour pourraient contenir les points suivants :

- Rapports sur les améliorations obtenues en matière de santé et sécurité au travail et de performance environnementale de l'industrie chimique en Europe ;
- Identification des besoins en formation dans le cadre de l'initiative européenne Responsible Care ;
- Formation des salariés et les pratiques de formation à la performance en matière de santé, de sécurité, de protection environnementale et de sûreté ;
- Mise au point d'une procédure simple d'échange d'informations relatives aux préoccupations liées aux produits et aux accidents majeurs dans les domaines de la santé et sécurité au travail dans l'industrie chimique ;
- Echange d'informations sur les meilleures pratiques de Responsible care, en tenant compte des gagnants du prix Responsible Care attribué par Cefic et en vue de promouvoir la participation active des salariés et de leurs représentants ;
- Implication des organisations affiliées aux trois parties sur toute leur couverture géographique afin de garantir le renforcement des capacités, d'améliorer la compétitivité et les taux de croissance, d'attirer de jeunes talents pour le secteur et de jouer leur rôle dans les performances en matière de santé, de sécurité, de protection environnementale et de sûreté.

L'ECEG, industriAll Europe et le CEFIC informeront leurs membres des activités résultant du protocole d'accord. Ils examineront ce protocole trois ans après sa signature afin de contrôler les progrès réalisés et, si nécessaire, de développer et améliorer le partenariat.

Cette version, datée du 13 juin 2017, est signée par les représentants officiels des trois parties comme étant la version définitive du Protocole d'accord sur le programme Responsible Care sous réserve d'approbation par les trois parties.

Emma Argutyan

European Chemical
Employers Group
ECEG

Sylvain Lefebvre

industriAll European
Trade Union

Marco Mensink

European Chemical
Industry Council - Cefic